



N. Réf : 111/0148/01
Dossier traité par : Ph. Pierret

VILLE DE NEUFCHATEAU
Grand Place 1

B-6840 NEUFCHATEAU

Arlon, le 24 mai 2017

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

CONCERNE: Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX du
28 juin 2017

Par la présente dont vous pardonnerez le caractère impersonnel, j'ai l'honneur d'inviter votre Commune à participer à l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDELUX qui se tiendra **le mercredi 28 juin 2017 à 10h00 au Centre Culturel de Bertrix, rue des 3 Fers n°9 à 6880 BERTRIX.**

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

- 1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 21/12/2016
2. Examen et approbation du rapport d'activités 2016
3. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes (Réviseurs)
3. Rapport spécifique sur les prises de participation, rapport de gestion, rapport annuel du comité de rémunération et approbation des comptes annuels de l'exercice 2016
- 4 Approbation de la proposition d'affectation du résultat (exercice 2016)
- 5 Approbation du capital souscrit au 31/12/2016 conformément à l'art. 15 des statuts
- 6 Comptes consolidés 2016 du groupe des Intercommunales IDELUX, AIVE, IDELUX Finances et IDELUX - Projets publics - information
- 7 Décharge aux administrateurs
- 8 Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
- 9 Remplacement d'un administrateur démissionnaire (B. BAILLEUX par R. JACOB)
- 10 Divers

A toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler les dispositions ci-après du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article L1523-12

§ 1^{er}. Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient. Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échec, provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Par ailleurs, en vertu de l'article L1523-2, 8° du Code de la démocratie locale et de l'article 29 des statuts d'IDELUX, aucun des délégués de votre Commune ne peut donner procuration à une tierce personne. Ainsi sous réserve de ce qui est repris ci-dessus, chaque délégué doit donc assister PERSONNELLEMENT à la réunion de l'Assemblée générale.

J'attire aussi votre attention sur le contenu de l'article 25 des statuts d'IDELUX qui est libellé comme suit pour nous permettre de faire face aux problèmes inhérents au bon déroulement de l'assemblée.

« Les délégués des associés doivent être porteurs d'un mandat qui devra avoir été déposé au siège social trois jours au moins avant l'Assemblée. En cas de non-respect de ce délai, l'associé sera considéré comme non valablement représenté ».

Pour nous permettre d'encoder valablement le résultat des délibérations de votre Conseil communal sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée, auriez-vous l'obligeance de nous en faire parvenir un extrait conforme dans les plus brefs délais après la réunion de celui-ci ?

Vous trouverez en annexe, deux exemplaires des documents de travail relatifs aux différents points figurant à l'ordre du jour. Voudriez-vous bien faire en sorte que les deux exemplaires de ces documents soient mis dans les locaux de votre Commune, à la disposition des Echevins et des Conseillers communaux pour consultation, et inviter les Conseillers communaux qui désirent obtenir un exemplaire supplémentaire à titre personnel, à renvoyer le bon d'envoi en annexe aux services de l'Intercommunale, Drève de l'Arc en Ciel, 98 à 6700 ARLON, ou par e-mail à : audrey.haineaux@IDELUX-aive.be

Une convocation est adressée par mail séparé à chacun des cinq représentants de votre Commune.

Puis-je également insister tout particulièrement sur la présence de vos représentants à 10h00 précises afin d'éviter tout problème lié aux quorum de présences et compte tenu du timing imparti à chaque assemblée générale des Intercommunales IDELUX, AIVE, IDELUX Projets publics et IDELUX Finances ?

Enfin, afin de pouvoir organiser le repas dans les meilleures conditions, merci de nous faire parvenir votre réservation via le formulaire disponible sur notre site internet pour le 14 juin 2017. Pour vous connecter, il vous suffit de taper l'adresse suivante : <http://www.idelux-aive.be/AG280617.html> Vous recevrez un message de confirmation de la bonne réception de votre réservation.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Elie DEBLIRE



Président